



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



DOCUMENTS ORIGINAUX + COPIE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ- VOUS

Horaires d'ouverture

Lundi: 13h30 - 17h30

Mardi - jeudi - vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h00 Samedi : 9h00 - 12h00

Tél: 01 30 40 22 00 - Courriel: accueil@saint-leu-la-foret.fr

Connexion au site de la ville www.saintleulaforet.fr

Rubrique « espace citoyen »

♦ Démarches **⇒** Carte d'identité

⇒ Passeport

⇒ Carte d'identité + Passeport

♥ Commencer

- Pour un majeur, présence obligatoire pour toute demande de CNI, et de passeport.
- Pour un mineur, dépôt des demandes de CNI et/ou de passeport par le représentant légal.

La présence du mineur cependant est obligatoire :

- Pour enfant de moins de 12 ans : au dépôt du dossier
- Pour enfant de 12 ans et plus : au dépôt du dossier et au retrait du titre car empreintes du demandeur capturées à partir de 12 ans

Dossier de pré-demande en ligne (datant de moins de 6 mois) à remplir et à imprimer sur le site : www.ants.gouv.fr

• site . www.unts.go

Ou

Directement en Mairie (formulaire Cerfa à remplir 15 mn avant l'heure exacte du rendezvous)

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité



Toute pièce manquante ne pourra être transmise par mail

COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE ou extrait d'acte de naissance avec filiation **en original** de moins de 3 mois : demande auprès de la mairie du lieu de naissance si mairie non affiliée COMEDEC*, si première demande ou si le titre sécurisé est périmé depuis plus de 5 ans (2 ans pour un titre non sécurisé) et que vous ne possédez pas un autre titre sécurisé valable. Dans les autres cas, connaître la filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents)

1 PHOTO D'IDENTITÉ EN COULEUR réalisée chez un photographe, nette, sans pliure, ni trace, récente (moins de 6 mois), de format 3,5 cm x 4,5 cm, de face, tête nue, visage et cou bien dégagés (pas de cheveux tombant sur le visage, pas de foulard, écharpe, ni col roulé etc.), sur fond clair, neutre et uni, non scannée, non découpée, etc. (si port de lunettes, il est conseillé de les ôter)

L'ANCIENNE PIÈCE + copie (carte d'identité ou passeport) si c'est un renouvellement

TOUT DOCUMENT OFFICIEL PERMETTANT DE VOUS IDENTIFIER + **copie** (permis de conduire, carte professionnelle délivrée par l'Etat, carte vitale avec photo, Pass Navigo etc....)

L'original du JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 3 mois + copie (ex : = facture d'électricité (ou échéancier), de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, etc.). Pour les parents non mariés : un justificatif de domicile aux deux noms de moins d'un an en original + copie

Demande pour un mineur :

PIÈCE D'IDENTITÉ (CNI, passeport, titre de séjour) du représentant légal + **copie**Si le mineur ne porte pas le même nom que le représentant légal : ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS DE L'ENFANT

Pour l'obtention d'un passeport :

TIMBRES FISCAUX de:

- 86 € pour un majeur
- 42 € pour un mineur de 15 ans et plus
- 17 € pour les moins de 15 ans

Les timbres s'achètent dans les bars/tabacs ou dématérialisés (site : timbres.impots.gouv.fr)

Pour le renouvellement d'une carte d'identité suite à perte ou vol :

timbre fiscal de 25 € à acheter dans les bars/tabacs ou dématérialisés (site : timbres. impots.gouv.fr)

Personnes veuves, divorcées ou parents non mariés séparés :

Copie intégrale de l'ACTE DE DÉCÈS DU CONJOINT DÉCÉDÉ

JUGEMENT DE DIVORCE OU DE SÉPARATION. EN CAS DE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL CONCLU DEVANT UN NOTAIRE : CONVENTION DE DIVORCE PAR ACTE D'AVOCAT ET ATTESTATION DE DEPOT SIGNEE PAR LE NOTAIRE en original + copie

Si garde alternée : pièce d'identité de l'autre parent + justificatif de domicile de l'autre parent (copies des documents)

Pour les parents non mariés séparés :

- *CONVENTION DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES en original +copie ou
- *AUTORISATION MANUSCRITE SIGNÉE de l'autre parent + copie de la pièce d'identité

Nom d'usage pour les enfants mineurs :

Lorsque les deux parents sont investis de l'autorité parentale sur un enfant mineur, les deux parents doivent donner leur autorisation pour que soit ajouté au nom de l'enfant le nom de celui de ses parents qui ne lui a pas transmis le sien.

Nom d'usage pour une femme divorcée :

JUGEMENT DE DIVORCE en original + copie

Personnes majeures hébergées :

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT signée par l'hébergeant JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HÉBERGEANT EN ORIGINAL + copie PIÈCE D'IDENTITÉ DE L'HÉBERGEANT (copie)

Personnes ayant acquis la nationalité française ou nées en France de parents étrangers ou de parents ayant acquis la nationalité française :

DÉCRET DE NATURALISATION en **original + copie Ou** CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE en **original + copie Ou** DÉCLARATION D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE en **original + copie**

Personnes nées à l'étranger :

ACTE DE NAISSANCE du parent né en France

En cas de perte ou de vol :

DÉCLARATION DE PERTE (délivrée à l'accueil de la mairie lors du dépôt du dossier ou au commissariat, si le dépôt n'est pas immédiat) ou de vol (délivrée par le commissariat uniquement) DOCUMENT OFFICIEL AVEC PHOTO permettant de vous identifier (original + copie)

ADRESSES UTILES

- > **Pour trouver rapidement un rendez-vous** : consulter le site (Https://www.vitemonpasseport.fr/)
- > Pour obtenir un acte de naissance, de mariage ou de décès :

Contacter la mairie où a eu lieu l'événement :

- préciser la filiation (noms et prénoms des parents) du titulaire de l'acte
- joindre la photocopie d'une pièce d'identité
- joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Faire la demande via Internet (démarche gratuite) :

- Sur les sites Internet des mairies concernées, le cas échéant.
- Pour Saint-Leu-la-Forêt : accueil@saint-leu-la-foret.fr
- Personnes nées à l'étranger, s'adresser au :

Ministère des Affaires Etrangères

Service Central de l'Etat-Civil 11, rue de la Maison-Blanche 44941 NANTES CEDEX 09

Ou site Internet France Diplomatie à l'adresse suivante :

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html Utiliser le formulaire DALI. Démarche gratuite

> Obtenir un certificat de nationalité, s'adresser au :

Tribunal Judiciaire
3 Rue Victor Hugo
95300 Pontoise

Tél: 01 72 58 70 00

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

*COMEDEC: communication électronique des données d'état civil (information sur www.ants.gouv.fr)